Image not found or type unknown

Litige facture avec une mairie refuser de payer

Par **cedmar**, le **09/07/2015** à **21:13**

Bonsoir,

Je vous explique la situation, début mai j'ai louée une salle des fêtes et malheureusement nous avons perdus les clés (ou on nous les a volées mais sans certitude).
aucune assurance ne couvre cela, donc nous avons informé la personne responsable de la salle au plus tôt et aussi la mairie qui nous a demander de lui envoyer un émail pour lui confirmé que nous prenions a notre charge le remplacement de ces clés.
dans cette émail je leur ai précisé que je prendrais en charge seulement si j'avais valider les devis.
aujourd'hui il m'envoie une facture qui correspond a la moitie des clés mais sans détail de quoi que ce soit juste remplacement de clés plate ...
et un devis pour remplacé les 3 cylindre extérieur qui ne comporte pas de détail non plus...
de plus je me suis renseigné auprès de la marque des cylindre et leur prix et 2.5x inférieur au prix de ce devis.
j'ai donc répondus que pour la facture vu que je n'avait pas eu et donc valider le devis je ne paierai pas.
et pour le devis je leur demande un devis détaillé pour justifier cette écart de prix.

donc ma question et, suis je dans mon droit de refuser de payer une facture a leur nom dont je leur ai stipuler par écrit que je voulais valider les devis avant ?

d'avance merci pour le temps que vous me consacrerait.

Cédric

Par **domat**, le **10/07/2015** à **10:06**

bjr,
devant remplacer en urgence les serrures de sa salle des fêtes pour éviter toutes intrusions par ceux qui auraient retrouvés les clés que vous avez perdues, il me semble que la mairie n'a pas à vous présenter de devis mais uniquement la facture définitive.
cdt

Par **cedmar**, le **10/07/2015** à **13:52**

bonjour,

merci de votre reponse.

Je doute du caractère urgent car la perte c'est produit il y a 2 mois et ce n'est qu'hier qu'il mon contacter avec 1 facture et 1 devis.
de plus la salle en question et sous alarme télé-surveillé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés